



Compte rendu de la CAP des IAM du 15 novembre 2017

Membres présents

*Présidée par Mme PERRAIS (adjointe au sous directeur SG/DRH/MGS).

*Représentants du personnel:

Représentants CGT : Mme FIELBARD, M. DUCHE, M. LEMAITRE, Mme BEN-KHEMIS

Représentants CFDT/UNSA

*Représentants de l'administration:

MGS 3 (Gestion Statutaire filière maritime): Mme LEMESLE (cheffe du bureau) Mme JOYEUX-ALAZET (gestionnaire IAM), Mme RUBIETTO (cheffe de pôle)

DAM : Mme TANCHOU ; Mme MONTGERMONT (adjointe) DIRM NAMO : M. ROUMEGOU

La présidente : « je pense que nous sommes à notre dernière CAP, enfin j'en suis sûre »

Le quorum étant atteint, la CAP débute à 9h35.

Secrétaires de séance: pour la DRH : Mme JOYEUX-ALAZET pour le personnel : Marion FIELBARD

Déclaration liminaire de la CGT

(Transmise par courriel à l'ensemble des IAM le 15/11/2017 et publiée sur le site du SNPAM-CGT)

Réponse DRH

*Le décret est enregistré dans l'outil SOLON (Système d'Organisation en Ligne des Opérations Normatives), en attente de la désignation de la personne rapportant le texte auprès du Conseil d'Etat.

Le décret a déjà été présenté le 23/3 dernier pour avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) et pour information, le 24/03 au Comité Technique Ministériel (CTM) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Il a été présenté à nouveau au CTM du 11/09 dernier uniquement pour les articles concernant l'intégration dans le corps des ITPE.

Pour la DRH, le texte sortira au plus tard fin décembre.

A ce jour, un courrier, informant chaque IAM de son corps d'intégration prévu par l'Administration, est à la signature du directeur.

Ce courrier sera reçu sous 10 jours. Les éventuels recours seront possibles jusqu'au 5 ou 15/12/2017.

*Pour les futurs AAE, l'indemnitaire sera calqué sur le CIGEM. Le RIFSEEP continuera donc à être appliqué.

*Pour les futurs ITPE, l'indemnitaire sera composé de l'ISS (Indemnité Spécifique de Service) et de la PSR (Prime de Service et de Rendement).

Les modalités de mise en œuvre sont en cours de finalisation, car l'ISS est versée à l'année n+1 (en 2018 pour 2017), contrairement à la PSR calculée en année n, à l'identique du RIFSEEP que perçoivent les IAM.

Afin de lever les rumeurs contradictoires, la CGT demande communication du décret amendé suite au CTM ainsi que la liste des agents fléchés AAE/ITPE.

*** Question CGT : Absence de nouvelles promotions 2017 pour l'année 2018.**

Réponse DRH :

« Les promotions sont conditionnées par la sortie du décret qui sera applicable au 1/01/2017 ». Dès lors on ne peut pas traiter en CAP d'IAM des promotions AAE ou ITPE. Pour les B en A, le corps des IAM n'existe plus au 01/01/2017.

« La DRH aurait pu mener l'exercice mais pas à terme car il aurait été refusé au niveau budgétaire. Mais regardons l'avenir chez les ITPE : l'avancement ne se fait que au Tableau d'Avancement (TA) qui se prépare en juin. « Vous serez à la CAP promotion de 2018. La il faudra rappeler qu'en 2017, il n'y pas eu de promo chez les IAM et exiger un rattrapage. »

Les éventuels avancements d'échelon d'IAM en cours d'année 2017 seront revus au regard des conditions AAE et ITPE.

*** Question CGT : difficultés des demandes de mutation des candidats IAM sur des postes non maritimes.**

Réponse DRH :

Cet a-priori n'est pas spécifique au corps des IAM, de nombreux ITPE se font aussi recalés. Le problème est le même pour tous les corps et toutes les catégories A. Il faut savoir vendre ses capacités transversales.... Mais la difficulté majeure est que les chefs de services veulent des agents opérationnels de suite car les équipes se restreignent. Mais quand même, les domaines abordés par un IAM sont plus restreints. Cela va se caler dans le temps. »

***Calcul des pensions pour agents partant en retraite en 2017.**

La CGT a fait valoir les difficultés d'agents pour le calcul du montant de leur pension pour départ en 2017.

Réponse DRH :

Il faudra que nous traitions les arrêtés de ces personnes en priorité »

Approbation du PV de la CAP de 11/2016

Approuvé. Ceux de juin et d'aujourd'hui seront validés par CAP électronique.

Mobilités

Une demande pour la transmission de l'ensemble des postes est faite, la présidente est d'accord.

Note : cette demande est faite à chaque CAP. Elle n'est cependant pas honorée.

Les postes listés le sont, car au moins un IAM a postulé sur ceux-ci, ou le poste vacant était occupé par un IAM.

Postes de 1er niveau

N° et Intitulé	Service accueil	Attribution/Commentaires
211283 chef pôle national de gestion du système d'information de la sécurité maritime	DGITM/DAM/SI3	(double publié) – Candidat IAM non retenu
208050 Directeur adjoint	LPM St Malo	Pour info, classé 1 par service : Anne LEJEUNE (Min. Agri) Le candidat IAM a demandé une disponibilité
213472 chargé de mission « contrôle de gestion » conseil en modernisation	DDT 84	Le candidat IAM n'a pas le grade 1 ^{er} niveau (il est IPAM)=> avis défavorable

Postes de 2e niveau

N° et Intitulé	Service accueil	Attribution/Commentaires
207011 chef service surveillance et contrôle des activités maritimes	DDTM29/DML	Pour info, classé 1 par service : Pierre VILBOIS (APAM) La candidate IAM est classée 3
211897 cheffe pôle national de gestion du système d'information de la sécurité maritime	DGITM/DAM/SI3	Katell MARCILLAUD - IPAM2 = avis favorable
213392 directeur	Armement Phares et Balises	Pour info, classé 1 par service : Antoine MATTHYS (ACAM) Les autres candidats (dont un IAM) ont un avis défavorable
206530 adjoint au chef de service « risques »	DDTM30	Le candidat IAM a un avis défavorable
206504 chef de service	DDTM30	Poste non vacant
213670 commandant PAM THEMIS	DIRM LH	Poste non vacant
213145 directeur armement	DIRM 44	Pour info, classé 1 par service : Damien LAVIGNE (AAM) Le candidat IAM est classé 2

Fin CAP à 12h, la dernière pour le corps des IAM ?

Les élus IAM seront intégrés aux prochaines CAP des attachés (AAE) et des ingénieurs (ITPE).

A l'issue de la CAP, au vu des doutes sur l'aboutissement du dossier pour fin décembre 2017, nous avons interpellé la fédération de la CGT pour saisine du DGAFPE.

**Il semblerait que des éléments de réponse sont encore attendus de la part de la DRH...
N'hésitez pas à nous contacter sur ce dossier et à consulter régulièrement le site du SNPAM-CGT.**

Vos représentants SNPAM-CGT à la CAP des IAM:

Marion FIELBARD, Jacques DUCHE, Sylvain PELEGRIN, Rémi LEMAITRE. Experte Patricia BEN KHEMIS